



La Ville de Brampton lèvera les restrictions de capacité à la suite de l'annonce provinciale

BRAMPTON, ON (le 22 octobre 2021) – À la suite de l'annonce faite aujourd'hui par le gouvernement de l'Ontario, la Ville de Brampton se préparera à lever les restrictions en toute sécurité, conformément au [Plan pour un déconfinement prudent en Ontario et le contrôle à long terme de la COVID-19](#). Grâce à l'engagement de notre communauté et des partenaires de soins de santé de l'Ontario, nous sommes en mesure d'aller de l'avant. En date du 22 octobre 2021, près de 84 % de la population admissible de l'Ontario est entièrement vaccinée, et plus de 22,3 millions de doses du vaccin COVID-19 ont été administrées dans toute la province.

À compter du lundi 25 octobre 2021 à 0 h 01, les établissements suivants pourront lever les limites de capacité et les exigences en matière de distance physique lorsqu'une preuve de vaccination est requise.

- les installations sportives, les installations de conditionnement physique récréatives (comme les gymnases), les entraînements de conditionnement physique et les parcs aquatiques;
- les casinos, les salles de bingo et autres établissements de jeu;
- les espaces de réunions et d'événements (intérieurs).

Les établissements suivants pourront lever les limites de capacité et les exigences de distance physique s'ils choisissent d'exiger une preuve de vaccination.

- les services de soins personnels (par exemple, les salons de coiffure, les salons de beauté, les services de tatouage);
- Les espaces intérieurs des musées, les galeries, les aquariums, les zoos, les centres scientifiques, les points de repère, les sites historiques, les jardins botaniques et les attractions similaires;
- les espaces intérieurs des parcs d'attractions;
- les zones intérieures de foires, d'expositions rurales, de festivals;
- les services de visites et de guides à l'intérieur;
- les visites guidées en bateau;
- les zones à l'intérieur des marinas et des clubs nautiques;
- les pavillons intérieurs des installations de loisirs en plein air;
- les journées portes ouvertes organisées par les agences immobilières;
- les espaces intérieurs des studios et services de photographie.

Au cours des six prochains mois, l'Ontario s'efforcera de lever progressivement toutes les mesures restantes en matière de santé publique et de sécurité au travail, y compris l'obligation provinciale de présenter une preuve de vaccination et de porter un masque dans les lieux publics intérieurs.

Depuis le 22 septembre, une preuve de vaccination complète est exigée pour accéder à un certain nombre d'entreprises et de lieux. En date du 22 octobre 2021, 4,8 millions d'Ontariens ont téléchargé leur certificat de vaccination amélioré, et un million de personnes utilisent l'application VérifOntario. [Cliquez ici](#) pour télécharger votre certificat de vaccination.

Pour en savoir plus sur l'annonce de la province, visitez le site ontario.ca/news

Services et installations de la Ville

Centre des entrepreneurs de Brampton

Le centre des entrepreneurs de Brampton restera fermé aux visites en personne jusqu'à nouvel ordre, car

nous continuons à nous concentrer sur la santé et la sécurité de notre personnel et de nos clients. De plus amples renseignements sur notre sécurité et notre réouverture éventuelle seront communiqués dès qu'ils seront disponibles.

Les entreprises locales peuvent continuer à accéder aux [programmes et services virtuels](#) et à contacter bec@brampton.ca pour obtenir des informations et du soutien.

Loisirs

Les installations de conditionnement physique de la Ville de Brampton permettront une augmentation des capacités à partir du lundi 25 octobre 2021. [S'inscrire l'avance](#) et fournir une preuve de vaccination restera nécessaire pour toutes les visites. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez la page brampton.ca/recreation

Vaccination

Les vaccins sont le meilleur moyen de se protéger et de protéger les autres. Toute personne âgée de 12 ans ou plus qui vit, travaille ou va à l'école à Peel peut prendre rendez-vous pour recevoir sa première dose. Pour obtenir les informations les plus récentes sur les vaccins COVID-19, visitez le [portail sur les vaccins](#) de la province.

Liens

- [Mises à jour sur la programmation et les services de la Ville de Brampton pendant la pandémie de COVID-19](#)
- [Assurer la sécurité des entreprises et des lieux de travail pendant la pandémie de COVID-19](#)
- [Certificat de vaccination contre la COVID-19 amélioré muni d'un code QR et l'application VérifOntario](#)
- [Se protéger et protéger les autres contre la COVID-19](#)
- [Vaccins contre la COVID-19](#)

-30-

CONTACT MÉDIA

Monika Duggal
Coordonnatrice, Médias et Engagement communautai
Communication stratégique
Ville de Brampton
905 874-3426 | Monika.Duggal@brampton.ca